Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 118 (1992)
Heft: 20

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sia

Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

Débats du Comité central de la SIA

Du 27 au 29 août 1992, le Comité central s'est réuni à Morschach pour délibérer à huis clos sur diverses questions d'actualité. Le programme était si chargé qu'il ne laissait guère de temps pour aborder d'autres objets que ceux inscrits à l'ordre du jour.

La matinée de la première journée fut consacrée à une analyse générale de la situation économique où, plutôt que sur l'évolution conjoncturelle actuelle, l'accent a été mis sur les nouvelles conditions cadres qui prévaudront dans l'Europe unie.

Dans leur exposé, MM H.J. Fuhr, ing. dipl. EPFZ et lic. oec. publ., et P. Rechsteiner, avocat, tous deux collaborateurs du secrétariat général de la SIA et experts de la question européenne, ont présenté l'accord sur l'Espace économique européen (EEE), étudié l'option de l'«Alleingang» et renseigné sur les évolutions au sein de la Communauté. Ils se sont également penchés sur la question des conséquences qui découleront, pour la SIA et ses membres, d'un oui ou d'un non à l'EEE.

A l'issue de la discussion qui a suivi cet exposé, le Comité central a constaté que, indépendamment d'une adhésion de la Suisse à l'EEE, les questions économiques qui ont un impact sur les activités des membres de la SIA seraient d'une grande importance dans le proche avenir. Dans l'intérêt de ses membres, la SIA devra en tenir compte dans une plus large mesure. Dans sa grande majorité, le Comité central adopte une attitude favorable à l'égard du traité sur l'EEE, car la «voie solitaire» ne lui paraît guère représenter une solution appropriée pour la Suisse.

S'appuyant sur ces réflexions, le Comité central a décidé de faire élaborer par le secrétariat général un plan d'action qui devrait permettre à la SIA d'aborder de manière adéquate l'ensemble des problèmes actuels.

A cette fin, sera également organisée, le 28 octobre, une journée d'information à laquelle seront invités les présidents des sections, des groupes spécialisés et des commissions. Les membres seront informés par un article correspondant publié dans la revue *Ingénieurs et architectes suisses* (numéro du 28 octobre 1992).

La question européenne fera également l'objet des délibérations de l'assemblée des délégués qui se tiendra le 13 novembre 1992.

L'après-midi de la première journée fut consacré d'une part à un examen critique de la situation actuelle des honoraires applicables dans la branche des concepteurs et, d'autre part, à la mise au point de la future politique de la SIA dans ce domaine. Il a été souligné que les moyens d'action de la SIA ne sauraient être déterminés sans tenir compte du marché. De plus, il s'agit toujours d'affermir la perception de l'importance et du statut des concepteurs. Avant que les structures des honoraires et les modes de calcul ne puissent être revus et modifiés, c'est l'image actuelle de la profession et de ses prestations qui doit être adaptée, dans les règlements correspondants, aux nouvelles conditions. Le remaniement des règlements se fera donc d'abord au niveau des prestations et ensuite à celui des honoraires. L'ancien titre provisoire du projet, «RPH 2000», sera donc remplacé par un nouveau titre qui reflétera cette démarche pragmatique: «Leistungsmodell 95» (Prestations: modèle 95).

Pendant la matinée du vendredi, les membres du Comité central se sont occupés des groupes spécialisés, de la formation et du perfectionnement professionnels. Afin de renforcer les groupes spécialisés, et étant donné la volonté d'étendre les activités à de nouveaux domaines technologiques, le Comité central a décidé de créer un nouveau groupe spécialisé chargé de traiter les questions relatives aux systèmes de communication; il a ainsi répondu à un souhait exprimé par un groupe d'ingénieurs qui désirent établir des relations avec la SIA. En outre, une nouvelle commission spécialisée se consacrera à une étude approfondie des problèmes liés au recyclage.

Dans son exposé où il a analysé des questions relatives à la formation et au perfectionnement professionnels, M. R. Natsch, sous-directeur à l'OFIAMT, a notamment abordé la question de l'«eurocompatibilité» de la formation des concepteurs suisses, que ce soit dans le cadre de l'EEE ou bien au sein de la CE. Le Comité central a décidé de soutenir les projets révisés concernant la création d'une maturité professionnelle et la reconnaissance des diplômes délivrés par les écoles techniques supérieures (ETS) et de formuler, en collaboration avec l'Union technique suisse (UTS), un avis correspondant à l'intention de l'OFIAMT.

L'après-midi, le Comité central a examiné la question de la communication électronique de données (CIC: Communication Integrated Construction) et de l'informatisation des normes. L'échange international des données gagne de plus en plus d'importance dans le monde entier, et cela non seulement dans le secteur de la construction mais dans tous les domaines techniques. Ces évolutions seront suivies avec attention, bien que la SIA ne puisse ou ne veuille pas jouer un rôle de pionnier sur ce plan. En revanche, elle s'emploiera activement à avancer les travaux entrepris en vue de la publication des normes sous forme numérisée. A titre d'essai, elle publiera, au printemps 1993, la norme 160 «Actions sur les structures porteuses» sur support informatique. Pour ce faire, elle s'appuiera sur le système qui a été développé par le CSTB et qui s'est imposé en France. Si ce premier essai s'avère efficace et qu'il répond aux exigences de la pratique, l'ensemble des normes sera ensuite informatisé et édité progressivement sous cette forme.

Etant donné ces domaines d'intérêts multiples et les nouveaux champs d'activité, il est indispensable, pour la SIA, de réexaminer ses capacités personnelles et financières et de faire la part de ce qui est nécessaire. De ce fait, le Comité central a décidé de soumettre les recettes et les dépenses courantes et futures à un contrôle minutieux, et, le cas échéant, de les réadapter aux activités de la société.

La matinée du samedi enfin, fut

consacrée à l'analyse des avis exprimés par les sections et les groupes spécialisés au sujet des «Priorités pour les années 90». Sur la base des propositions recueillies, des mesures possibles ont été présentées, qui seront mises en application sous la forme d'un «Plan d'action 93».
Le Comité central a ensuite traité les affaires courantes. Il a approuvé un rapport, rédigé à l'intention de la Confédération, sur le projet concernant la protection des sites marécageux, et une prise de position politique au sujet du projet des NLFA qu'il recommande aux membres de la SIA d'adopter. Par contre, il n'a pas voulu émettre une consigne de vote pour la révision du droit foncier rural car, bien que marquant un pas décisif dans l'orientation future du droit de propriété, cette consultation ne soulève aucune question touchant le domaine technique. Le Comité central recommande toutefois aux membres de la SIA d'étudier cet important projet et d'aller aux urnes le 27 septembre.

W. Fischer, Dr en droit
Chef du service juridique
Secrétariat général de la SIA

SVIA

Journée pluridisciplinaire sur l'esprit du lieu

Château de La Sarraz,
samedi 3 octobre 1992

On accorde au lieu, au site, à la parcelle sur laquelle on entend construire, tout comme à l'espace intérieur dans lequel on évolue, des qualités intrinsèques, essentielles.
Ces caractéristiques tiennent de plusieurs domaines: la géophysique, la nature du lieu, l'histoire quelquefois, la définition des fonctions locales par le pouvoir politique (ou par l'aménagiste du territoire) la création du lieu par les ingénieurs et les architectes bien sûr.
Enfin les utilisateurs vivent ces lieux, les ressentent (positivement ou négativement) et agissent sur leur périphérie par leur façon de vivre et d'agir. Il y a manifestement interaction entre l'être et le lieu.
Dès lors, seule une approche pluridisciplinaire sera à même d'analyser tant le génie propre du lieu que les méthodes d'aménager et de créer un esprit au lieu.
Cette journée est organisée en collaboration avec la Fondation Ling, médecine-psychologie-culture, fondation dont les objectifs sont de promouvoir de nouvelles stratégies de prévention et de soins, intégrant les méthodes de la médecine scientifique et celles des médecines «complémentaires».

Conférenciers

Mme Marie-Thérèse Coullery, conservatrice du Musée de l'Ariana, Genève, historienne de l'art
M. Marcel Lucien Goldschmid, professeur, directeur de la chaire de pédagogie et didactique de l'EPFL
M. Hans Gutscher, architecte EPFZ/SIA, Lausanne, chargé de la restauration du château de La Sarraz
M. Roland Martin, architecte ETS, géobiologiste et spécialiste en écobiologie
M. Camille Meyer de Stadelhofen, professeur à l'institut de géophysique de l'Université de Lausanne
M. Roland Michaud, architecte EPFL, président de la SIA vaudoise
Mme Violette Niquet, biologiste, Lausanne, membre responsable de l'institut de recherches en géobiologie, fondé à Chardonne
M. Ilario Rossi, anthropologue, chargé de recherches, membre du Conseil de la Fondation Ling
Dr Gérard Salem, psychiatre, privat-docent de la Faculté de Lausanne, président de la Fondation Ling
M. Giovanni Simona, géographe, assistant à l'Université de Genève, professeur à l'Ecole normale de Locarno
M. Emil Svikovsky, architecte EAUG/SIA, géobiologiste et spécialiste en écobiologie

Programme

08 h 45	Introduction à la journée *Dr G. Salem et R. Michaud* Introduction historique sur le château de La Sarraz *H. Gutscher*
09 h 00	Point de vue d'un géophysicien *Prof. C. Meyer de Stadelhofen*
09 h 20	La territorialité humaine *G. Simona*
09 h 40	L'équilibre du lieu par l'approche de la géobiologie *V. Niquet*
10 h 00	Premier débat avec l'assistance
10 h 30	Pause-café
11 h 00	Le lieu social *R. Michaud*
11 h 20	La psychologie du lieu *Prof. M. L. Goldschmid*
11 h 40	Le bâti et son écosystème *R. Martin E. Svikovsky*
12 h 00	Deuxième débat avec l'assistance
12 h 30	Repas
14 h 00	Les lieux communs *Dr G. Salem*
14 h 20	Les ambivalences du lieu *I. Rossi*
14 h 40	Le lieu – culture (à propos des jardins de l'Orient extrême) *M.-Th. Coullery*
15 h 00	Troisième débat avec l'assistance
15 h 30	Pause-café
16 h 00	Table ronde générale *Animation: Dr G. Salem et R. Michaud*
17 h 00	Fin de la journée

Section genevoise

Assemblée générale extraordinaire

Jeudi 8 octobre 1992,
17 h sur le bateau «Rhône»
(quai du Mont-Blanc)

La partie officielle sera consacrée pour l'essentiel à l'approbation des nouveaux statuts de la section. Elle sera suivie d'un exposé:
«Que deviennent les anciens vapeurs du Léman?»
Un apéritif, un repas et une croisière dansante concluront la soirée.
Retour à Genève à 22 h 30.
Participation comprenant le repas, les boissons et le café: Fr. 70.– par personne. Inscription immédiate indispensable!